

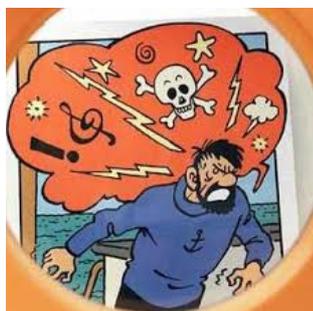
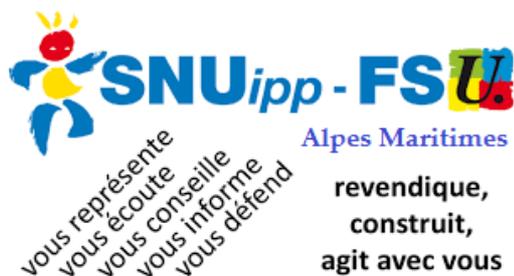


Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°45

Sommaire : Mouvement, Carte scolaire, CAPD, Promotions accélérées, Cappei, Salaires, Fermetures école rurale, Evaluations, Direction, Congés de formation, Temps partiel, Circulaire IA, Marche pour le Climat, Retraites



Avis de tempête sur le mouvement !

Fidèle à ses pratiques de "verticalité" et de décisions imposées sans négociation, le ministère veut mettre en place des dispositions communes à tous les départements, concernant le mouvement des personnels.

Ceci impactera directement donc la circulaire du mouvement des Alpes- Maritimes et retardera les opérations de nomination. Pour rappel, le serveur IPROF était censé ouvrir le 14/03.

Tous les secrétaires généraux des DSDEN ont été convoqués au ministère mardi 15 janvier. Le ministre a rappelé ses objectifs :

- 1. Affecter davantage de personnels sur les postes à TD**
- 2. Les barèmes doivent respecter les priorités légales qu'il a définies :**

- ▶ rapprochement de conjoints ;
- ▶ fonctionnaires en situation de handicap ou conjoint ou enfant ;
- ▶ agents exerçant dans les quartiers urbains où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles ;
- ▶ agents exerçant dans un territoire ou une zone rencontrant des difficultés particulières de recrutement ;
- ▶ agents touchés par des mesures de carte scolaire ;
- ▶ agents sollicitant un rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant ;
- ▶ agents formulant chaque année une même demande de mutation, ancienneté de la demande ;
- ▶ agents justifiant d'une expérience et d'un parcours professionnel.

Ce qu'en pense le SNUipp-FSU 06 :

Le ministre impose un nouveau mouvement des personnels à tous les départements, sans se préoccuper des spécificités de ceux-ci.

- L'objectif initial du ministre: nommer le plus possible de collègues sur des postes à titre définitif. Impossible chez nous comme dans beaucoup de départements puisqu'à l'issue du mouvement à titre définitif il n'y a quasiment plus de postes vacants !

- Les priorités légales auront plus de poids que les priorités d'usage locales (pour le 06 par exemple cela concerne les enfants, les points d'éloignement...).

- **Des vœux géographiques seront obligatoires** comme actuellement pour les collègues qui doivent obligatoirement participer (celles et ceux qui n'ont pas de poste à titre définitif). Le ministre évoque aussi la **possibilité d'un vœu géographique "plus large"**.

- **Aucune garantie à ce jour quant au maintien possible ou non, en partie ou en totalité, des différents barèmes appliqués dans le département.**

- **Concernant les priorités légales, la quasi totalité sont actuellement prises en compte dans notre département sauf :**

▶ agents sollicitant un rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe dans l'intérêt de l'enfant (situation de divorce), même si en groupe de travail, à l'occasion notamment du mouvement à titre provisoire, il a toujours été porté une attention particulière aux situations difficiles;

▶ agents formulant chaque année une même demande de mutation, ancienneté de la demande ; cette année sera l'année 0.

▶ rapprochement de conjoints (attention, le rapprochement est entendu comme rapprochement du lieu de l'activité professionnelle du conjoint, ce qui dans les faits n'est pas forcément un "bonus" pour les collègues)

- **Concernant la nouvelle application pour participer au mouvement, nous sommes extrêmement inquiets ! Elle n'est pas encore opérationnelle... Lorsqu'elle le sera les personnels de l'administration recevront une formation...Certainement en février..**

La livraison des modules est prévue en plusieurs temps... Mi février ... puis jusqu'en mai !

- Ce coup de force du Ministère est inacceptable. Non seulement il méconnaît la particularité des départements mais de plus ce ministère prend le risque de retarder le mouvement et surtout de le complexifier à souhait.

- Changer les règles du jeu à cette période de l'année est irresponsable et dénote une méconnaissance totale de ce qui se passe dans les départements et du calendrier imposé. Il fait aussi prendre le risque d'erreurs ou de bug du fait d'une nouvelle application mise en place dans la précipitation sans aucune visibilité !

Nous pensons également aux personnels administratifs de l'IA à qui le ministère impose une charge de travail démesurée.

- Le barème actuel, même s'il peut être amélioré, fait consensus et est le fruit d'années de travail entre les syndicats (notamment le SNUipp-FSU) et l'administration.

- Un groupe de travail se réunira avant les vacances de février à l'IA. Dans l'intervalle nous intervenons à nouveau au ministère au sujet de ce passage en force.



Carte scolaire : en négociation préalable, le SNUipp-FSU trace les lignes rouges

Généralisation de la baisse des effectifs, moyens de remplacement, RASED, Plus de Maîtres que de Classes et Scolarisation des moins de trois ans, Ecole inclusive... Dans le cadre de sa campagne nationale pour "*PasPlusde25 par classe*" et "*Pasplusde20 en Education Prioritaire*", **le SNUipp-FSU 06 a déclenché l'alerte sociale en déposant un préavis de grève pour la période du 28 janvier au 8 février 2019.**

Une action qui a contraint l'IA à une négociation préalable à l'occasion de laquelle les élèves SNUipp-FSU ont tracé les lignes rouges dans le cadre d'une dotation (14 postes), incompatible avec l'amélioration des conditions de travail des professeurs des écoles des Alpes-Maritimes.

Le SNUipp-FSU appelle à la mobilisation de toutes et tous, à l'occasion du CTSD du mercredi 6 février 2019 (modalités d'action à suivre).

Lire le compte rendu complet

Lire le compte-rendu de la négociation préalable

Le calendrier des réunions :

- 30 janvier : Groupe de travail

- 6 février : CTSD qui débattrà des propositions d'ouvertures et fermetures faites par l'IA.
- 8 février : CDEN qui présentera à la communauté éducative les mesures de carte scolaire de l'IA

Notre délégation en instance "carte scolaire": 7 élu-e-s sur 10.

Remplissez l'enquête syndicale ici



CAPD 29 Janvier 2019

A l'ordre du jour:

Règlement intérieur de la CAPD, Liste d'aptitude direction d'école; Promotions accélérés (6° et 8° échelon), liste d'aptitude postes à exigences particulières, bonifications 800 points/ changement de département, positions administratives (disponibilité, réintégration, congé parental) et questions diverses

En CAPD le SNUipp-FSU dispose de 8 élu-es sur 10.



Promotions accélérées pour les 6° et 8° échelons du corps des PE (étudiées à la CAPD du 29/01)

Le barème sera composé de la façon suivante :

Excellent	4 points
Très satisfaisant	3 points
Satisfaisant	2 points
A consolider	1 point
Non renseigné	0 point

Au titre des discriminants et dans l'ordre: AGS , ancienneté dans le corps, ancienneté dans l'échelon, âge.

Rappel :

proposition du SNUipp-FSU concernant le barème, lors de la CAPD du 11 décembre 2018 : avis de l'IA + l'AGS dès le début . Puis si égalité de barème: Ags dans l'échelon et âge.

Notre dossier complet ici

Accélération de carrière comment ça marche ?

Remplissez la fiche syndicale



Départs formation CAPPEI 2019 : du retard !

Le SNUipp-FSU est intervenu ce jour auprès de l'IA pour demander à ce que la circulaire "départs en formation CAPPEI" soit publiée rapidement, dès demain.

Sa parution avait déjà été envisagée mercredi 16/01 mais reportée et l'IA nous a annoncé hier ne pas pouvoir encore la publier mercredi 23/01 car réunion prévue avec la coordinatrice académique chargée de l'ASH.

Il s'agit pourtant bien, par le biais de cette circulaire, de ne recenser uniquement que les candidatures.

Force est cependant de constater que dans le Var, la circulaire est parue depuis le 9 janvier. Cette nouvelle rencontre avec la coordonnatrice académique ne semble en effet pas avoir empêché la parution de leur circulaire.

Alors même qu' il nous a été indiqué que la circulaire départementale était cependant rédigée, un retard encore supplémentaire peut avoir des conséquences aussi sur les dates de retour des candidatures, celles des entretiens chez les IEN voire la date de la CAPD prévue initialement le 13 mars.

D'autre part, suite à notre contribution sollicitée par l'IA à l'issue du groupe de travail du **20 décembre 2018**, nous sommes toujours en attente des décisions relatives aux modalités et au barème pris en compte pour retenir les candidatures aux départs en formation Cappei. Nous avons là aussi demandé des réponses.

A suivre.



Salaires : signez la pétition unitaire !

Revaloriser le salaire des fonctionnaires, c'est urgent, c'est juste et c'est possible. La CGT, la CFDT, l'Unsa, la FSU, Solidaires, la FA-FP, la CFE-CGC et la CFTC lancent ensemble une pétition exigeant cette revalorisation pour toutes et tous les agents.

Au quotidien, les agents publics travaillent au service de l'intérêt général et font vivre des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire. Améliorer leur pouvoir d'achat est d'autant plus urgent que, depuis son arrivée, le gouvernement a accumulé des mesures négatives à leur encontre (gel de la valeur du point d'indice, mauvaise compensation de l'augmentation de la CSG, rétablissement du jour de carence...).

C'est pourquoi huit fédérations syndicales de fonctionnaires, la CGT, la CFDT, l'Unsa, la FSU, Solidaires, la FA-FP, la CFE-CGC et la CFTC lancent ensemble une pétition pour exiger une revalorisation salariale de toutes et tous les agents.

Signer la pétition en ligne



Les fermetures en rural dénoncées en musique par Gauvain Sers

Les fermetures de classes en rural pour abonder les dédoublements ont été au cœur des luttes du SNUipp-FSU en 2018. Elles risquent d'être à nouveau au menu des cartes scolaires à venir. Le chanteur creusois Gauvain Sers en a fait une chanson "Les oubliés", dont le clip va être tourné en janvier dans l'école du village de Ponthoile dans la Somme.

Une école promise à la fermeture dans le village de Ponthoile (80). Un directeur qui ne s'y résout pas et transforme cette sentence en projet artistique avec ses élèves : école bâchée à la Cristo, messages inspirés de Magritte. Fenêtres sur cours avait narré le projet et tiré le portrait du directeur, Jean-Luc Massalon, dans son numéro de mai. Malheureusement, le portail de l'école a fermé définitivement en juillet 2018 comme dans nombre d'écoles rurales.

L'histoire a ému le chanteur Gauvain Sers qui en a fait une chanson « **Les oubliés** ».

« **À vouloir regrouper les cantons d'à-côté en 30 élèves par salle / Cette même philosophie qui transforme le pays en un centre commercial** », dénonce-t-il.

Et le titre a trouvé son public : plus de 300 000 vues.

Une vidéo a été tournée en janvier dans l'école de Ponthoile avec une classe reconstituée pour l'occasion.



Le SNUipp-FSU appelle les enseignants à ne pas faire passer les évaluations !

Le ministère décline sa culture de l'évaluation avec la seconde phase des évaluations CP, l'inscription dans la loi "Pour une école de la confiance" de l'évaluation des établissements et la création d'un nouveau conseil d'évaluation (article 9). De fait, le ministère supprime le CNESCO et élimine une évaluation indépendante du système éducatif. Le SNUipp-FSU rappelle son soutien à la pétition en faveur du maintien du CNESCO et invite les enseignants à la signer.

La mise en place de l'évaluation des établissements du second degré qui s'étendra à moyen terme à ceux du premier degré ouvre la voie à la mise en concurrence des écoles et à l'évaluation des enseignants au travers des résultats des élèves.

Les évaluations de mi-CP ne sont ni au service des élèves ni au service des enseignants et ne sont là que pour permettre au ministère d'imposer des méthodes. Elles concourent à alimenter un pilotage par les résultats qui conduira à une école de la performance et de la concurrence.

C'est ce qu'ont dénoncé dans un courrier commun 6 organisations syndicales en demandant l'abandon.



Le SNUipp-FSU poursuivra ses actions unitaires avec les partenaires de l'école et appelle les enseignants à ne pas faire passer ces évaluations et les conseils des maîtres à s'emparer de la question.

Dans une lettre adressée au ministre de l'Éducation nationale le 14 janvier, le SNUipp-FSU, le SE-Unsa, le Sgen-CFDT, le Snudi-FO, la CGT-Éduc'action et SUD-Éducation demandent ensemble l'abandon de la deuxième phase des évaluations CP prévue fin janvier.

« La phase deux des évaluations de CP, dans la continuité de la phase initiale, s'avère tout aussi inadaptée et présentera les mêmes travers. En excluant les enseignants des processus de conception, d'analyse et d'exploitation de ces évaluations, mais aussi en excluant toute remédiation issue des RASED, aucune réponse pertinente n'est apportée aux besoins identifiés. »

Dans une lettre adressée le 14 janvier au locataire de la rue de Grenelle, les syndicats d'enseignants constatent que la deuxième phase des évaluations CP prévue pour fin janvier s'engage dans les mêmes conditions que la première. Or, qu'il s'agisse des finalités, des contenus, des conditions de passation, de saisie et de remontée des résultats, les enseignants remettent très majoritairement en cause leur pertinence et leur utilité.

Par ailleurs, « les résultats ne peuvent être considérés comme fiables et ne sont donc d'aucune aide aux enseignants sur les acquis des élèves. La saisie extrêmement chronophage ainsi que la dépossession de l'analyse des résultats n'ont fait qu'accentuer le malaise ressenti par les enseignants, réduits à de simples exécutants de tâches subalternes. »

Lire la suite

Motion conseil des maîtres

Lire le courrier unitaire

Lien VIDEO du SNUipp-FSU

c'est**clair**

Primaire : les inspecteurs de l'Unsa soutiennent les évaluations Blanquer !

Alors qu'une très large intersyndicale a interrogé le ministre sur la pertinence des évaluations de mi-CP, le syndicat d'inspecteurs, le Sien Unsa, vole au secours du ministre.

Dans un communiqué du 21 janvier, le Sien estime que " les évaluations nationales apportent des informations objectives aux professeurs, mais aussi aux inspecteurs qui peuvent ainsi mieux concevoir et adapter des dispositifs de formation ciblés sur les besoins identifiés". Par conséquent, " il appartiendra donc aux inspecteurs de garantir une exploitation professionnelle et clairement finalisée de ces évaluations".



Direction, besoin d'une aide urgente ! Le SNUipp-FSU à l'initiative !

Face à l'alourdissement des tâches de direction et au manque de temps chronique pour accomplir l'ensemble des missions, le SNUipp-FSU écrit au ministre, aux parents d'élèves et aux élus.

Il propose aux conseils d'école de s'emparer d'une motion pour demander un emploi qualifié et pérenne d'aide au fonctionnement dans toutes les écoles maternelles, élémentaires et primaires.

Lire la suite

Lettre au ministre

Motion conseils des maîtres

Courrier à la FCPE



Congés de formation professionnelle - Rentrée 2019

La circulaire de l'IA est parue. [Tout est ici](#)

Demandes à saisir sur internet <https://esterel.ac-nice.fr/login/> Rubriques « Mes applications » / « Mon dossier » / « COFPI »

Entre le 16 janvier et le 6 février 2019

- Après clôture du registre des candidatures, les accusés de réception seront adressés par courrier électronique dans les boîtes professionnelles des collègues.
- Il faudra alors l'imprimé, le vérifier et le renvoyer à l'IA avec les PJ

COPIE au SNUipp pour suivi - N'hésitez pas si question



Demandes de TEMPS PARTIEL (1ère demande OU renouvellement) + REPRISE à temps plein - Rentrée 2019

AVANT le 8 février 2019. COPIES au SNUipp-FSU

Tout est : **ICI**

Cela concerne:

- * les demandes de Temps partiel : 1ères demandes OU renouvellement
 - ▶ **ATTENTION : POUR TOUTES LES DEMANDES DE RENOUELEMENT, il faut aussi impérativement renvoyer l'imprimé type**
- * les Reprises à 100%
 - ▶ Demandes à retourner, via l'annexe type, **avant le 8 FEVRIER** via l'IEEN
 - ▶ **COPIE au SNUipp pour suivi**



Attention derniers jours (avant le 25 Janvier)

- pour les demandes de priorité médicale pour le mouvement
- pour les demandes d'allègement de service

Tout est **ICI**

Copies au SNUipp-FSU



DIMANCHE 27 JANVIER: En marche pour le climat ! Nouvelle MARCHÉ POUR LE CLIMAT en France et en Europe

Un nouveau temps fort de rassemblements et de manifestations est prévu le dimanche 27 janvier auquel la FSU et le SNUipp appellent à participer. Déjà le 8 décembre dernier, les marches pour le climat ont rassemblé 130 000 personnes partout en France et plus de deux millions de citoyennes et de citoyens ont signé la pétition « l'affaire du siècle » pour obliger l'État à agir.

LIRE la suite: **ICI**

MANIFESTATION à NICE - Place Garibaldi 14h



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite:

<http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instituts devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice - Tél :
04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-

mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos